

Mise en ligne : 2 avril 2017.
Dernière modification : 5 avril 2017.
www.entreprises-coloniales.fr

C^{IE} GÉNÉRALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Création de la Société rochefortaise de produits alimentaires
www.entreprises-coloniales.fr/empire/SARPA.pdf

Épisode précédente :
Reprise de la conserverie de viande de la Compagnie coloniale française d'élevage et d'alimentation de Madagascar (ex-Graineterie française ou Usine Locamus)
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Elevage+aliment._Madagascar.pdf

Sté an. f.en 1903.

Aux colonies
NOUVELLES DE MADAGASCAR
(*L'Ouest-Éclair*, 18 août 1904)

On dit aussi que l'usine de viande de conserves, située à Antongobato, et fermée depuis trois ans, va reprendre sa fabrication.

(*Bulletin de l'Office colonial*, janvier 1911, p. 462-463)

Il nous faut signaler l'augmentation des viandes salées et conservées qui ont pris une importance triple en 1910. Ce résultat est dû à la réouverture de l'usine de conserves d'Antongobato près de Diégo. Actuellement une autre usine à Boanamary, près de Majunga, se propose de traiter 100 têtes de bétail par jour; son fonctionnement est assuré dès le mois d'août.

Diégo-Suarez
(*Le Progrès de Madagascar*, 11 juillet 1911)

L'usine d'Antongobato abat une moyenne de 80 bœufs par jour.

Le développement de Madagascar
(*Le Tamatave*, 5 juillet 1913)

Cette fois, c'est le *Diégo-Suarez* qui nous fournit l'occasion de faire ressortir les progrès réalisés par notre colonie, au point de vue industriel, progrès qui vont avoir comme corollaire le développement de l'agriculture, de l'élevage et, par suite, du commerce. Mais Diégo-Suarez n'a pas le monopole des industries de cette nature.

Déjà les établissements de Marovoay, près de Majunga, et ceux de Toy-Riont à

Tananarive, sont en pleine activité, tandis que, aux environs même de Tamatave, s'organise un nouveau frigorifique, ayant pour objet la même industrie. C'est donc le pays tout entier qui progresse, et progresse avec une rapidité que les plus optimistes n'auraient même pas osé soupçonner il y a quelques années à peine.

Voici donc ce que dit le *Diégo-Suarez*, avec une hauteur de vue qui nous plaît, et que nous soulignons :

L'industrie des conserves alimentaires à Diégo-Suarez
La S. C. A. M. A.
Antongobato

Alors que des timorés prétendent qu'à Diégo-Suarez, il n'y a rien à faire, nous voyons à côté d'une industrie prospère installée à Antongobato, pour la fabrication des conserves, une deuxième usine établie qui va fonctionner au premier jour pour le même objet. Des esprits ombrageux, irréfléchis, se plaçant à un point de vue particulier que leur indiquent ou leur imposent des préférences personnelles ou des intérêts financiers tout aussi personnels, déclarent qu'il est regrettable, qu'à côté d'une industrie florissante, une semblable, un concurrent par conséquent, vienne s'installer. Évidemment, la part sera moins belle pour chacun des deux groupes intéressés, car, dit-on, les animaux se vendront plus cher que par le passé. Cela est possible, cela est même à peu près certain et, nous plaçant à un point de vue plus élevé, nous déclarons que cela sera fort heureux pour Diégo-Suarez, pour les environs et même pour Madagascar,

Et, nous plaçant, si l'on veut, en ne considérant que les intérêts des exploitants, de la S. C. A. M. A., et de la C. G. P. A., cette dernière plus connue sous le nom de Société d'Antongobato, nous ajoutons que pas plus un groupe que l'autre des financiers placés à la tête de ces entreprises n'est disposé à dévorer son capital. Il arrivera qu'on atteindra, pour s'approvisionner en bétail, un prix limite et qu'un accord, même tacite, interviendra pour ne pas dépasser ce maximum.

En tout cas, si les animaux se vendent dans notre région à un prix plus rémunérateur, ce que nous espérons en le souhaitant, les Malgaches deviendront éleveurs proprement dits. Au lieu de se contenter de la collaboration exclusive de la nature pour l'accroissement de leurs troupeaux, ils chercheront les améliorations, connues et appliquées depuis longtemps en vue d'atténuer l'importance de la mortalité des jeunes animaux. Cette mortalité provient de ce que les mères près de mettre bas sont sans abri, ainsi que les produits nouveaux-nés, et exposées à toutes les intempéries.

En outre, des Européens qu'un prix de vente trop bas éloignait de l'industrie de l'élevage, parce qu'il ne pouvait rémunérer leur travail et couvrir les dépenses, hésiteront moins à se lancer dans ces entreprises qui leur assureront des revenus suffisants, en écoulant les produits d'un élevage soigneusement et rationnellement conduit, aux industries qui sont installées ici.

Les deux usines établies à Diego sont importantes ; elles sont créées et soutenues par des groupes de capitalistes puissants et des industriels compétents haut cotés parmi les grands fabricants de conserves alimentaires de France.

Ce sont des garanties solides qui constituent une assurance de succès pour les deux. Nous devons tous, ici, oublier, momentanément du moins, nos intérêts personnels et ne pas considérer uniquement la sympathie que nous pouvons avoir pour les uns ou pour les autres des intéressés directs. Plaçons-nous plus haut et considérons que la concurrence sera loyale et les sacrifices que chaque société fera, quelque réels qu'ils puissent paraître, ne seront pas ruineux pour elles.

Enfin, nous devons, chacun dans la mesure de nos moyens, encourager ceux qui apportent des capitaux importants dans notre région, ainsi que les Européens nombreux que les usines ont appelés ici, pour travailler dans l'intérêt de leurs employeurs, des

éleveurs et, aussi, de la Colonie.

A la tête du nombreux personnel de la S. C. A. M. A., il y a un jeune directeur, M. Mousset, qui est de l'école de la famille de grands fabricants de conserves de France ; il a comme collaborateurs des chefs de partie, anciens et ayant fait leurs preuves. Tout cela est d'un bon augure, comme pour la [Société d'Antongobato](#), d'avoir à sa tête, ici, un chef comme M. Chénereau, qui doit arriver incessamment et à qui nous souhaitons sincèrement une cordiale bienvenue.

K. GYRE.

L'importation des viandes frigorifiées et le bétail colonial
(*Le Journal des chambre de commerce*, supplément, 25 février 1916)

.....
L'industrie des conserves, par contre, a déjà pris une certaine extension. Cinq usines, dont la capacité de production à ce point de vue mérite d'être mentionnée, fonctionnent à Madagascar. La Société de Boanamaray, à Majunga, la plus importante, abat chaque jour 450 bœufs et peut en abattre 700. Deux usines, la [Société d'Antongobato](#) et la Scama (Société de la Montagne d'Ambre), en traitent chacune 100 et pourraient aller jusqu'à 250. Deux autres usines, installées l'une à Tamatave (Société Rochefortaise), l'autre à Tananarive (Société de l'Alimentation de l'Imerina), ont chacune une capacité de production susceptible d'utiliser 50 bœufs par jour. Une sixième usine est projetée à Tamatave et un gros de capitalistes s'est formé pour en créer une septième dans le Sud de l'île à Tulear ou à Fort-Dauphin.

.....
(*Bulletin économique de l'Indochine*, septembre 1916)

.....
Il existe à Madagascar, cinq usines de conserves et de préparation frigorifique :

- 1 à Majunga (Boanamaray) ;
- 2 à Diégo ([Antongobato](#) et Scama) ;
- 1 à Tamatave (Rochefortaise) ;
- 1 à Tananarive (Société d'alimentation de l'Emyrne).

A l'heure actuelle, ces différentes usines produisent mensuellement les quantités ci-dessous énumérées :

- a) Frigorifiées.
 - Rochefortaise 100 tonnes
 - Boanamaray 555 tonnes
 - b) Conserves.
 - Antongobato 171 tonnes
 - Scama 210 tonnes
 - Alimentation Emyrne 150 tonnes
 - Boanamaray 105 tonnes
-

(*Congrès d'agriculture coloniale*, 21-25 mai 1918, p. 537-539)

b) Conserves. — Dès 1889, une usine pour la fabrication des conserves de bœuf était

édifiée à Antongobato, près de Diégo-Suarez, mais ce n'est qu'à partir de 1910, époque où elle fut rachetée par la Société *[sic : Cie]* générale des produits alimentaires et où elle obtint de grosses adjudications du ministère de la Guerre, qu'elle commença à avoir une production importante et un fonctionnement régulier.

Depuis 1910, deux nouvelles usines s'étaient installées pour la fabrication des conserves de bœuf ; l'une qui devait également préparer de la viande congelée, à Bonamary, près de Majunga ; l'autre la Société des conserves alimentaires de la Montagne d'Ambre (S. C. A. M. A.), près de Diégo-Suarez. En 1913, 2.000 tonnes de conserves étaient expédiées par les trois usines d'Antongobato, de Boanamary et de la S. C. A. M. A.

Voici, en ce qui concerne les viandes de conserves, les statistiques d'exportation :

1907	4.145 fr.
1908	36.000 fr.
1909	187.000 fr.
1910	894.000 fr.
1911	1.589.000 fr.
1912	3.323.000 fr.
1913	3.495.000 fr.

c) Viandes congelées. — Aucune exportation de viande congelée n'avait été réalisée avant 1914. L'usine de Boanamary n'avait procédé qu'à quelques essais de préparation de ce produit ; une seconde usine destinée à la fabrication du bœuf congelé était en cours d'installation à Tamatave.

L'exportation des peaux brutes des animaux abattus dans la colonie était, avant les hostilités, une source de revenus bien plus importants :

	Poids (tonnes)	Valeur (fr.)
1905	3.710	3.710.600
1906	6.258	6.258.400
1907	5.710	5.709.900
1908	3.203	3.203.000
1909	5.604	5.609.400
1910	—	9.506.300
1911	—	8.568.200
1912	7.314	10.752.600
1913	8.000	14.819.000

2° Les exportations depuis les hostilités. — La préparation des conserves et des viandes congelées a pris, depuis les hostilités, un développement considérable. La viande congelée est actuellement préparée par les usines de Boanamary et de Tamatave ; les conserves de bœuf par les usines d'Antongobato et de la S. C. A. M. A., ainsi que par l'usine de Soanierana (près Tananarive), qui, antérieurement, ne traitait que de la viande de porc. Boanamary et Tamatave fabriquent également des conserves de bœuf.

Le tableau ci-après, qui donne le nombre de bovidés abattus annuellement depuis 1910 par les différentes usines existantes, met en évidence l'augmentation de la production :

Ex.	Antongobato	S.C.A.M.A.	Tamatave	Boanamary	Soanierana	TOTAUX
1910	9.000	—	—	—	—	9.000
1911	9.000	—	—	5.800	—	14.800
1912	9.000	—	—	12.000	9	21.000
1913	9.000	2.400	—	12.000	—	23.400
1914	6.600	14.800	—	22.500	—	43.900
1915	10.650	19.600	6.440	68.450	—	105.140
1916	16.570	25.520	337	56.037	11.227	109.691
1917*	12.673	8.064	9.245	34.980	7.128	72.090

* Jusqu'au 30 juin.

Les exportations de conserves et de viande frigorifiée se font exclusivement sur la métropole ; des contrats passés par le Département de la Guerre avec les usines de l'île lui assurent la totalité de leur production.

AEC 1922/372 — C^{ie} générale de produits alimentaires, 38, rue des Mathurins, PARIS (8^e).

Capital. — Sté an. f. en 1903, 500.000 fr. en 1.000 act. de 500 fr. ent. lib.

Objet. — Fabrique de conserves de viande de bœuf. — Établissements à Antongobato (Diégo-Suarez, Madagascar).

Imp. — Conserves de viande de bœuf et sous-produits.

Conseil [= Rochefortaise]. — MM. F. de Wissocq, [André] Bollée, L. Durand, P. Chénereau.

L'élevage du bœuf à Madagascar
(*La Presse coloniale illustrée*, supplément, juillet 1923)

Six usines pour la préparation de la viande de bœuf sont installées dans la Grande Ile

.....
Usine de la Graineterie française à Antongobato (district de Diego) ;

.....

Société rochefortaise de produits alimentaires
(*Revue générale du froid*, décembre 1923-janvier 1924)

.....
Le rapport signale que la filiale, la Compagnie générale de produits alimentaires, a dû, encore en 1922, faute d'adjudications, limiter son activité à la fabrication de conserves de bœuf pour le commerce, à l'usine d'Antogobato, dans les mêmes conditions que l'année précédente.

Société Rochefortaise de produits alimentaires
(*Revue générale du froid*, décembre 1924-janvier 1925)

.....
Au cours de cet exercice, la filiale la Compagnie générale de produits alimentaires a exécuté à l'usine d'Antongobato un marché de conserves pour l'administration militaire et une fabrication pour la vente au commerce.
.....

Société Rochefortaise de produits alimentaires
(*Le Journal des finances*, 5 avril 1929)

[La Rochefortaise] exploite, en outre, [à Madagascar, via la CGPA] une usine de fabrication de conserves de viandes dont elle est devenue propriétaire en 1925 par suite de l'absorption du domaine de sa filiale, la Compagnie agricole industrielle et minière de Madagascar.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Temps*, 23 décembre 1929)

.....
Notre usine d'Antongobato nous a permis d'exécuter une importante adjudication de la guerre ainsi que nos fabrications de conserves pour le commerce dans des conditions satisfaisantes. Nos produits sont de plus en plus appréciés de la clientèle et notre société est maintenant dotée d'une véritable marque estimée et bien connue.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Temps*, 5 janvier 1931)

.....
Nous avons pu, comme les années précédentes, exécuter dans notre usine d'Antongobato une importante adjudication de conserves pour l'administration militaire. Notre marque étant maintenant très appréciée du public, nous y avons également effectué une fabrication pour le commerce dans la limite que permettent les ressources en bétail de la région.

Rochefortaise de Produits alimentaires
(*Le Journal des finances*, 11 septembre 1931)

Son établissement dans la Grande-Ile a donné lieu, en outre, à la création d'une filiale, la Compagnie générale de produits alimentaires, qui exploite à Antogobato une usine de conserve de viande.

Desfossés, 1938 :
Rochefortaise de Produits alimentaires
S.S. : Rochefort, lieu dit « La Moratière ». Bureau à Paris, 38, rue des Mathurins, PARIS (8^e).

Usines : Rochefort, Tamatave, Antongobato, Antsirabé, Fianarantsoa [...].
Participations : Éts Duprat & Durand, Cie générale des produits alimentaires.

Justice
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 13 mars 1943)

Par arrêté du haut-commissaire de France, gouverneur général, en date du 5 mars 1943, les assesseurs appelés à faire partie des cours criminelles de Diégo-Suarez et de Tuléar pendant l'année 1943 seront tirés au sort sur les listes des notables ci-après :

Diégo-Suarez.

MM.

- 1 Pellerud, ingénieur ;
 - 2 Frappier, agent de commerce ;
 - 3 Parny, ex-officier d'administration ;
 - 4 Roffast, directeur de la S. E. E. M. ;
 - 5 Henanin, Banque de Madagascar ;
 - 6 Carré, directeur de l'agence du Crédit foncier ;
 - 7 Brunet, directeur de la Rochefortaise ;
 - 8 Jacq, directeur de la C. M. A. O. ;
 - 9 Duprat, retraité ;
 - 10 Durvant, retraité.
-

AEC 1951/678 — C^{ie} générale de produits alimentaires (C.G.P.A.),
Siège social : 38, rue des Mathurins, PARIS (8^e).
Capital. — Société anon. fondée en 1903, 500.000 fr. en 1.000 actions de 500 fr. libérées.

Dividende : néant pour 1947 et 1948.

Objet. — Commerce de conserves de viande, viandes congelées et sous-produits.

Correspondant exclusif de la Société Rochefortaise de produits alimentaires, Tananarive (Voir notice n° 705) et de la Société pour l'élevage, la pêche et l'industrie à Madagascar (Voir notice n° 691 bis). [remplacée par les Éts Duprat & Durand (Desfossés, 1956)].

Conseil. — MM. Chénereau, présid.-direct.-gén. ; J[ean] Houchot-Lelièvre, A[ndré] Bollée, Henri Lelièvre, J. Manaud, G. Lelièvre, É^{ts} Duprat et Durand, admin.

Tribunal du travail de Diégo-Suarez
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 3 mars 1956)

Trabia (André), dir. usine SARPA

Rochefortaise S.A.
assemblée mixte du 29 juin 1978

.....
Au cours de ce semestre, la CGPA a obtenu de l'Intendance militaire française son

traditionnel marché de conserves de viande qui est exécuté à Madagascar par la Seciam.

ROCHEFORTAISE S.A.
exercice 1978

.....
Le C.A. de la Compagnie générale de produits alimentaires est en diminution en raison du manque d'approvisionnement en conserves de Madagascar, ce qui nous a contraints à nous tourner vers l'Amérique du Sud. Néanmoins, elle a pu réaliser notre traditionnel contrat avec l'intendance française.

ROCHEFORTAISE S.A.
Exercice 1978

.....
« Pour la première fois depuis de très longues années, la CGPA n'a pu réaliser avec l'intendance militaire française le traditionnel marché de conserves de viande. Nous traitons, jusqu'au dernier exercice, avec la Seciam à Morondava qui est maintenant devenue une entreprise socialiste. Bien que nous soyons toujours actionnaires dans cette affaire, elle n'a pu nous garantir un prix de marché. En conséquence, nous avons abandonné, provisoirement nous l'espérons, ce marché. Les problèmes d'approvisionnement de conserves de viande sont devenus difficiles tant sur Madagascar que sur l'Amérique du Sud et il est hasardeux de prévoir l'avenir dans ce secteur.

ROCHEFORTAISE S.A.
(Valeurs actuelles, 24 mars 1980)

.....
Le C.A. de la Compagnie générale de produits alimentaires ne représente que 15 % de celui de l'exercice précédent ; cette importante diminution provient du fait que nous n'avons pu réaliser avec l'Intendance militaire française notre traditionnel marché de conserves de viande.

ROCHEFORTAISE S.A.
AG.O. du 23 juin 1982
Exercice 1981

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES (CGPA)

Au capital de 1.000.000 F, divisé en 10.000 actions de 100 F ;
Participation du groupe : 99,87 %

(en milliers de francs)	1979	1980	1981
Chiffre d'affaires	1.454	174	46
Amortissements	2	2	—
Cash flow	2	(60)	(60)
Effectifs	1	1	0

Bilan simplifié (en milliers de francs)

	1979	1980	1981
Actif			
Immobilisations nettes	8	6	—
Autres valeurs immobilisées	8	8	8
Valeurs d'exploitation	152	217	—
Valeurs réalisables	1.445	1.566	1.492
	1.613	1.796	1.500
Passif			
Situation nette	1.438	1.438	1.376
Dettes à court terme	175	420	184
Résultats	—	(62)	(60)
	1.613	1.796	1.500

Comme en 1980, l'activité de cette société a été quasi nulle, les seules transactions intervenues consistant en la vente du lot provenant des retours de bœuf assaisonné de l'Intendance, et de la destruction du lot de bœuf bourguignon dont la commercialisation s'avérait impossible.
